Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201362-20251223-DL2506014-DE

LOUDÉAC

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE LOUDEAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE – JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Convocation

Date : 12/12/2025
Affichée le : 12/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 24
Pouvoirs : 5
Étaient absents excusés : 5
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2506014

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoints. MM. et MMES Jacques GLORY, Henri DUROS, Odile LE STRAT, Jacques MASSE, Régine PASCO, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Guy GAUTIER, Anne PERRIER, Carole BIZET, Rozenn BOUGEARD, Rodolphe LE BRETON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Marylise BESNARD, Yannick RUELLAND conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Rozenn BOUGEARD.**

ABSENTS EXCUSES :
Joël FERRON donne procuration à Odile LE STRAT,
Sylvie SOHIER DUPRE donne procuration à Valérie VIDELO-RUFFAULT
Daniel COGUIC donne procuration à Jacques GLORY,
Isabelle MACE donne procuration à Régine PASCO,
Monique BONIN donne procuration à Joël HUBY.

FINANCES

Décision modificative – Budget Ville

Pour permettre l'équilibre des comptes sur le budget principal Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
O11	**Charges à caractère général**	**100 000.00 €**			
Art 615232	Entretien et réparations sur réseaux	20 000.00 €			
Art 615221	Entretien et réparation sur bâtiments publics	60 000.00 €			
Art 61558	Entretien sur autres biens mobiliers	20 000.00 €			
O12	**Charges de personnel**	**-120 000.00 €**			
Art 64111	Personnel titulaire - rémunération principale	-60 000.00 €			
Art 64118	Personnel titulaire - autres indemnités	-40 000.00 €			
Art 6417	Rémunération des apprentis	-20 000.00 €			
67	**Charges spécifiques**	**20 000.00 €**			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000.00 €			
TOTAL		0.00 €	**TOTAL**		0.00 €
TOTAL GENERAL		**0.00 €**	**TOTAL GENERAL**		**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente décision modificative.

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 23 DEC. 2025

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 23 DEC. 2025

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Rozenn BOUGEARD

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355